

REPONSE OPERATIONNELLE DES SDIS LITTORAUX AU PROFIT DE L'ACTION DE L'ETAT EN MER (AEM) OU SAUVETAGE MARITIME DE GRANDE AMPLEUR (SMGA) PAR L'INTERMEDIAIRE DU CROSS

Organisation de la Sécurité Civile

Organisation des SDIS

Textes en lien avec le milieu maritime

Missions des SDIS

Moyens

Conclusion

ATTENTAT
CRUE
GLISSEMENT DE TERRAIN
Inondation



COGIC

Centre opérationnel de gestion interministérielle de crise
Protection civile européenne

LA SECURITE CIVILE EN FRANCE



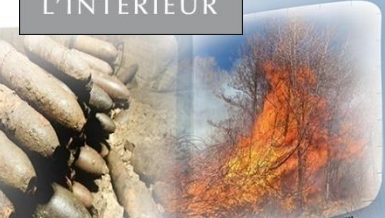
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SUNAMI
CYCLONE
industriel

Portail ORSEC
SYNERGI



EMIZ
Ministères



Feux de forêts
TEMPÊTE
ACCIDENT DE LA VIE COURANTE
CANICULE



PREAMBULE

En France, le système de secours d'urgence relève de la politique publique de sécurité civile. Ces missions sont principalement assurées par les sapeurs-pompiers.

Organisation des secours et leur répartition sur le territoire.

Le système français de secours d'urgence et de protection des populations :

- la prévention des risques de toute nature,
- l'information et l'alerte des populations,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.

Il ressort d'une compétence partagée entre l'État et les collectivités locales.

Organisation des secours et leur répartition sur le territoire.

Les missions de secours d'urgence sont principalement assurées par les sapeurs-pompiers, regroupés au sein d'**établissements publics départementaux** (les services départementaux d'incendie et de secours – Sdis), complétés dans une vingtaine de départements par des corps communaux et intercommunaux, ainsi que d'unités militaires (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et Bataillon des marins-pompiers de Marseille). Toutes ces organisations sont identifiées par un vocable commun : **les services d'incendie et de secours**.

Organisation des secours et leur répartition sur le territoire.

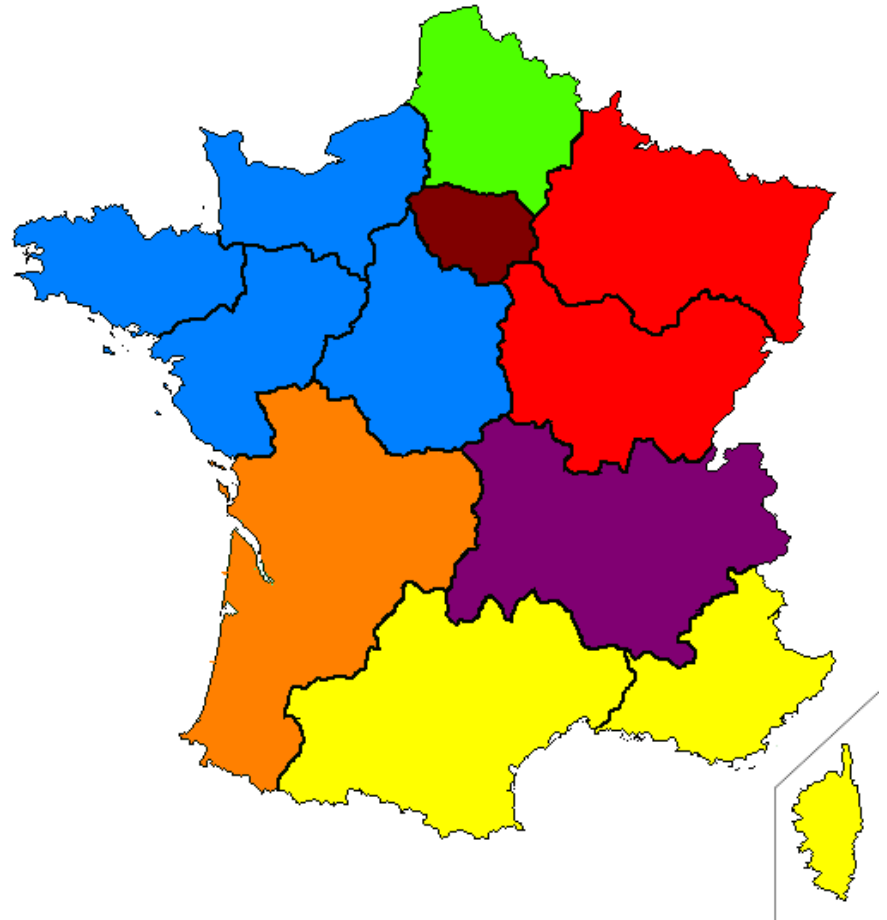
À leurs côtés agissent également les **moyens nationaux de la sécurité civile** regroupés au sein de la Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur : administration centrale, avions bombardiers d'eau et hélicoptères, démineurs, etc. ainsi que des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC). Depuis le 26 août 2019, Alain Thirion est le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises. Il est épaulé par son adjoint Michel Marquer, chef du service chargé de la direction des sapeurs-pompiers.

Enfin, ce dispositif est renforcé en cas de besoin par différents services de l'État, les associations agréées de sécurité civile, les réserves communales de sécurité civile et des moyens privés réquisitionnés.

L'ORGANISATION TERRITORIALE

Les échelons territoriaux

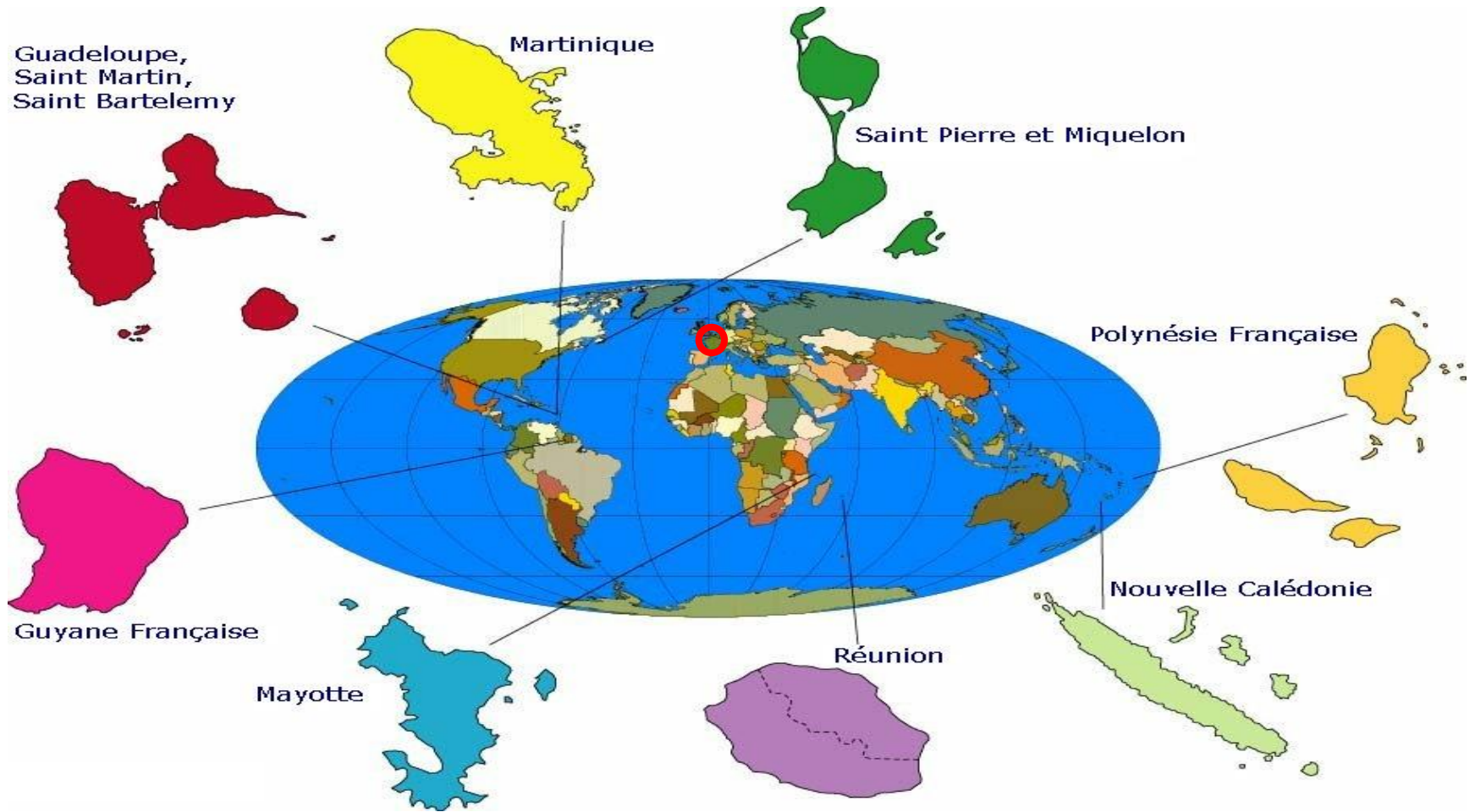
- Maritime
- Aérien
- National
 - Métropole
 - Outre-mer
- Zonal
 - spécialisé dans le domaine de la sécurité nationale
- Régional
- Départemental
- Communal



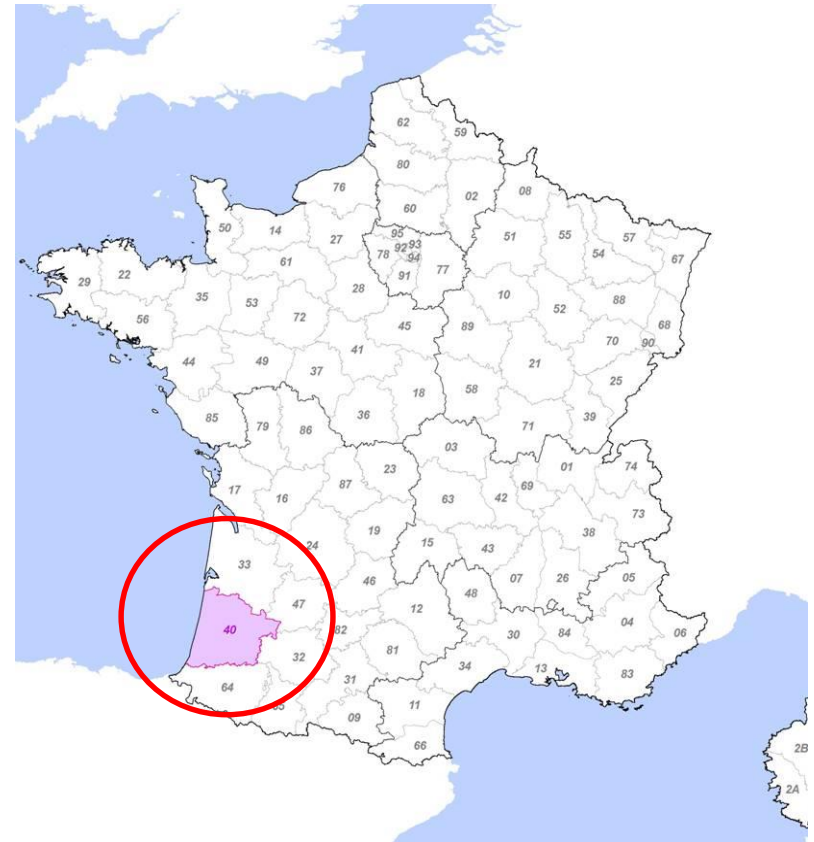
Zones de défense et de sécurité métropolitaines

Nom	Siège	Ressort territorial	Préfet de zone
Paris	Paris	Île-de-France	Préfet de police de Paris
Nord	Lille	Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Préfet de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord
Ouest	Rennes	Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire	Préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine
Sud-Ouest	Bordeaux	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Préfet d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde
Sud	Marseille	Corse, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur	Préfet de Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône
Sud-Est	Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	Préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône
Est	Strasbourg	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté	Préfet d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet du Bas-Rhin

LES TERRITOIRES FRANÇAIS DANS LE MONDE



ORGANISATION DES SECOURS



1. NIVEAU LOCAL (DEPARTEMENT)

- **SAPEURS POMPIERS DEPARTEMENTAUX**
- **PREFET DE DEPARTEMENT ou MAIRE : DIRECTEUR DES OPERATIONS**

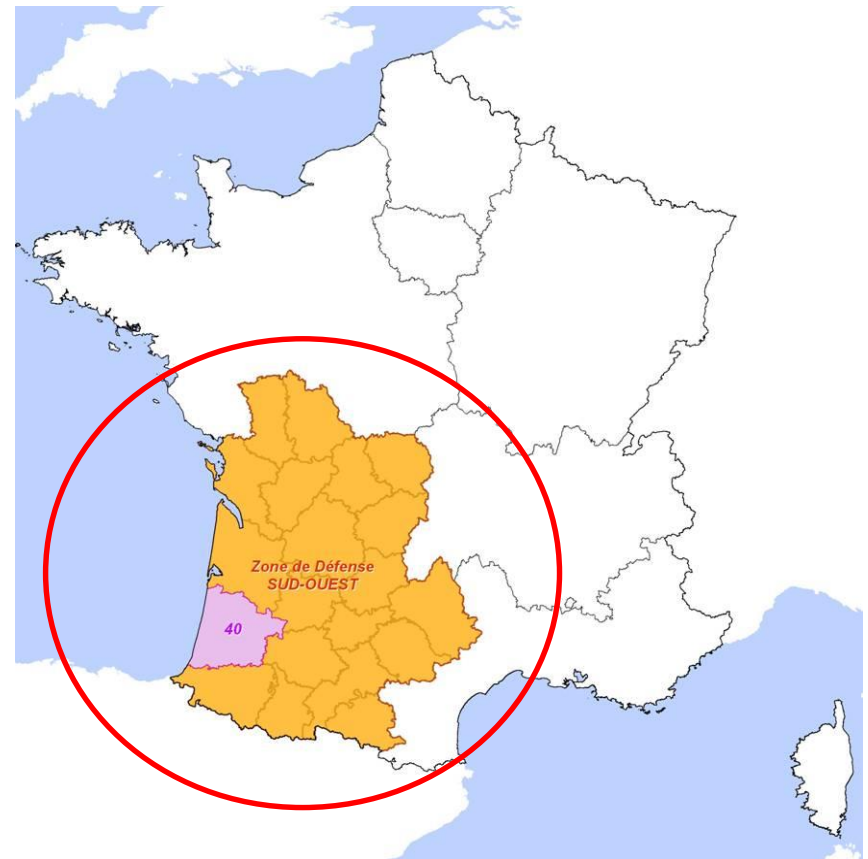
ORGANISATION DES SECOURS

2. NIVEAU ZONAL : ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE

- LE PREFET DE ZONE COORDONNE LES MOYENS ZONAUX

1. NIVEAU LOCAL (DEPARTEMENT)

- SAPEURS POMPIERS DEPARTEMENTAUX
COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS
- PREFET DE DEPARTEMENT ou MAIRE :
DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS



ORGANISATION DES SECOURS



3. NIVEAU NATIONAL : DGSCGC / COGIC

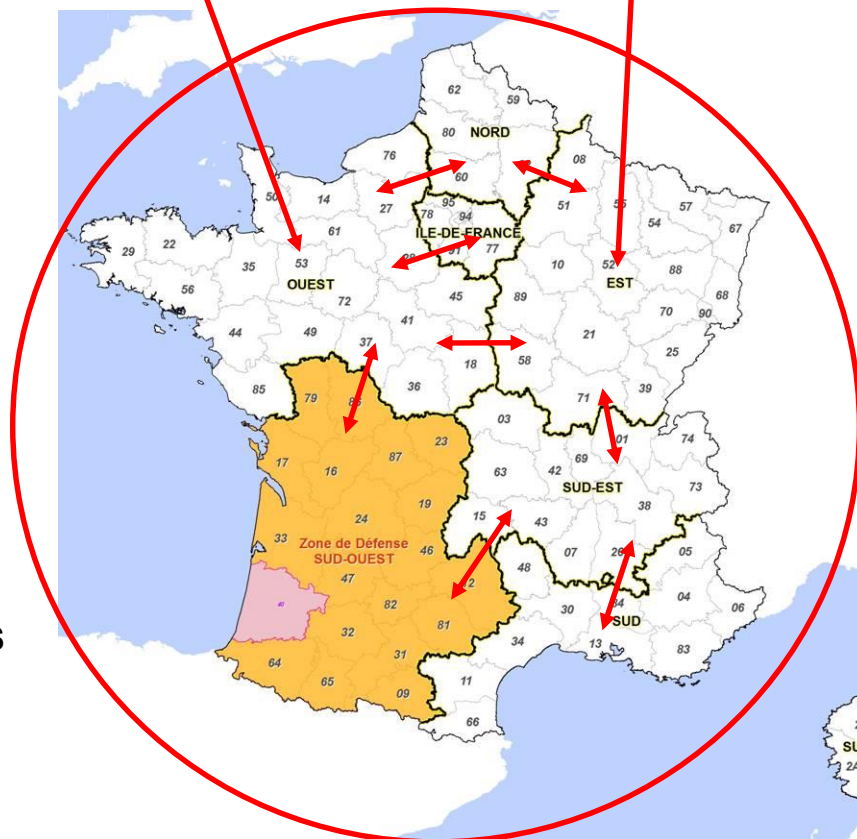
- ANTICIPATION
- CORDINATION ENTRE LES ZONES
- RENFORCEMENT DES ZONES AVEC DES MOYENS NATIONAUX

2. NIVEAU REGIONAL : ZONES DE DEFENSE ET DE SECURITE

- LE PREFET DE ZONE COORDONNE LES MOYENS ZONAUX

1. NIVEAU LOCAL : DEPARTEMENTS

- SAPEURS POMPIERS DEPARTEMENTAUX
- LES POMPIERS COMMANDENT LES OPERATIONS DE SECOURS
- LE PREFET DE DEPARTEMENT ou LE MAIRE EST DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS



ORGANISATION DES SECOURS

Européen



ERC / MIC

Centre d'information et de suivi

L'Union Européenne assiste.

National



Le ministre de l'intérieur anticipe et renforce avec les moyens nationaux.

C.O.G.I.C.¹
Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

Zonal

→ ORSEC de zone



Le préfet de zone coordonne les moyens zonaux.

C.O.Z.¹
Centre Opérationnel de Zone

Départemental

→ ORSEC départemental



Sur sinistre important ou en cas de catastrophe, le préfet est Directeur des Opérations de secours (D.O.S.).

C.O.D.²
Centre Opérationnel Départemental

P.C.O.²
Poste de Commandement Opérationnel

Communal

→ Plan Communal de Sauvegarde

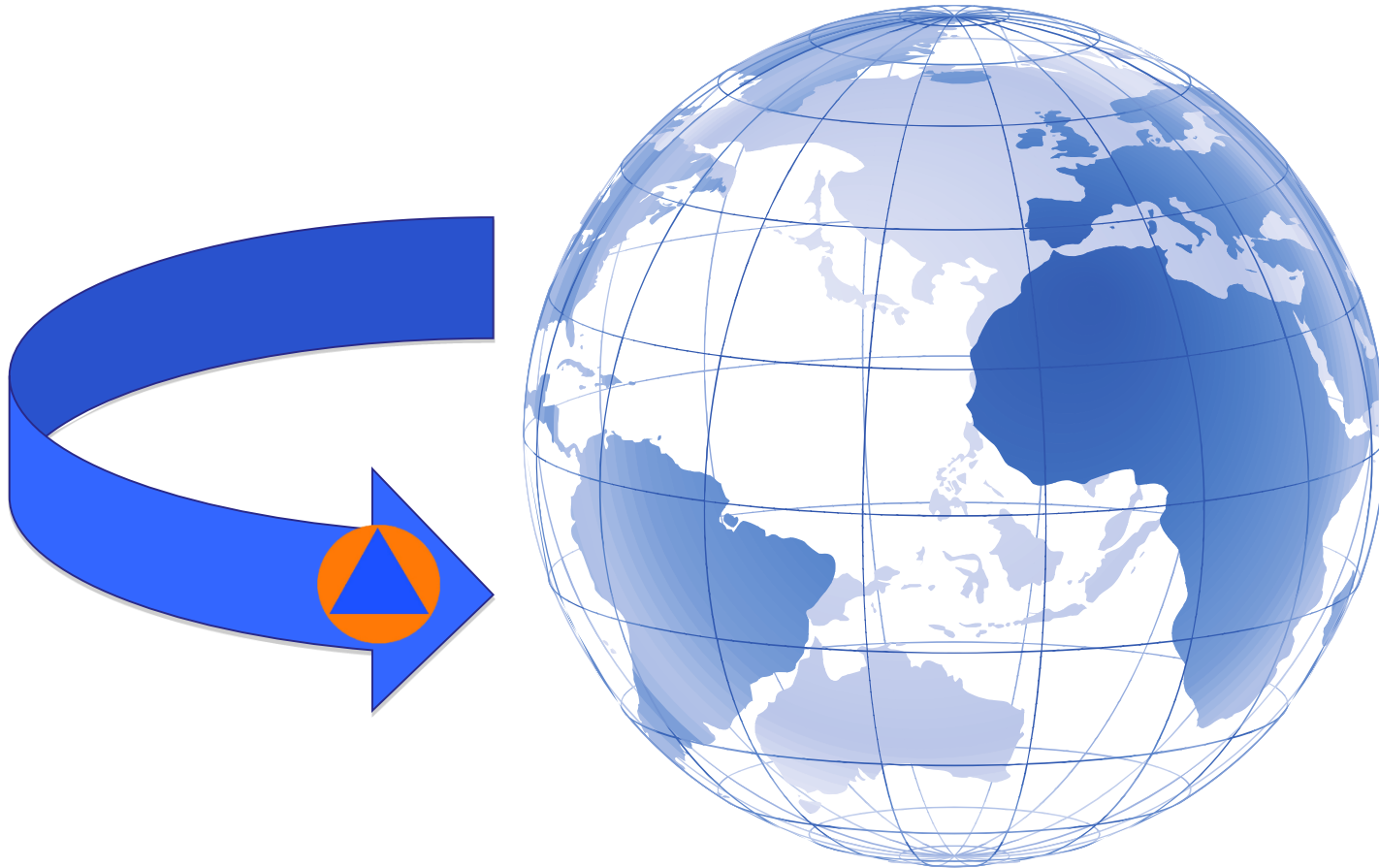


Le maire est responsable de la sauvegarde de la population. Sur sinistre limité, il est Directeur des Opérations de secours (D.O.S.).

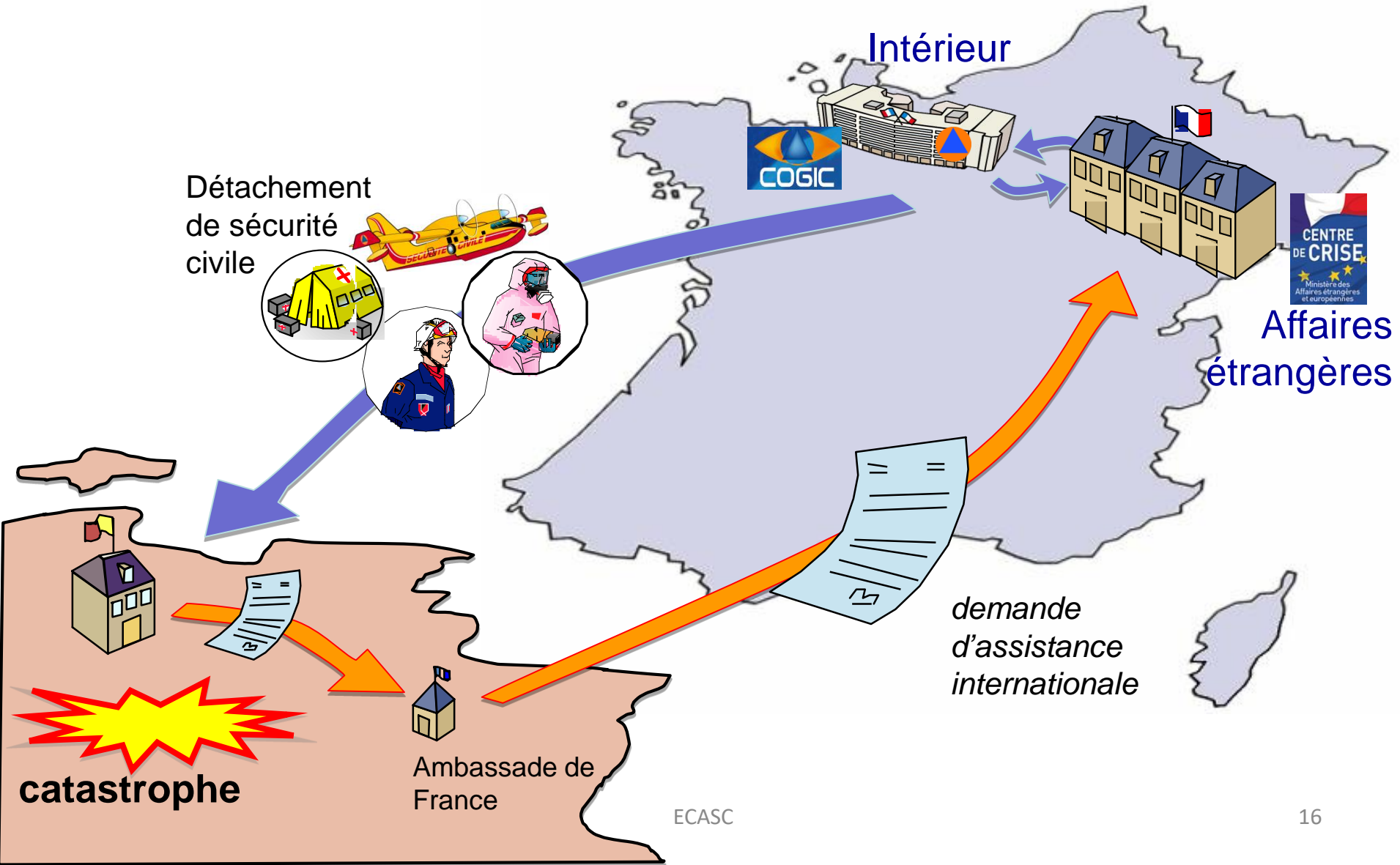
P.C.C.²
Poste de Commandement Communal



L'ASSISTANCE INTERNATIONALE



L'ASSISTANCE INTERNATIONALE BILATERALE



ACTIVITE INTERNATIONALE





ATTENTAT
GLISSEMENT DE TERRAIN
inondation

COGIC

Centre opérationnel de gestion interministérielle de crise
Protection civile européenne

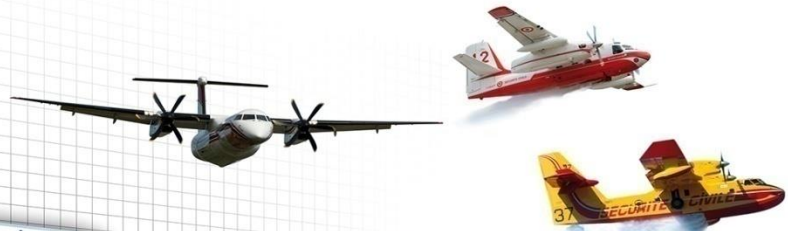
VAGUE DE FROID
POLLUTION

LES MOYENS D'INTERVENTION

avalanche
PLUIE TSUNAMI
système
CYCLONE
accident industriel



EMIZ
Ministères

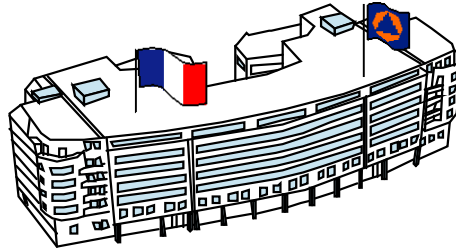


Feux de forêts
TEMPÊTE
ACCIDENT DE LA VIE COURANTE
CANICULE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

© 2012 Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises



- 251 900 Sapeurs-Pompiers
- 2 300 pers. des Moyens Nationaux
- 200 000 Bénévoles



Les sapeurs-pompiers

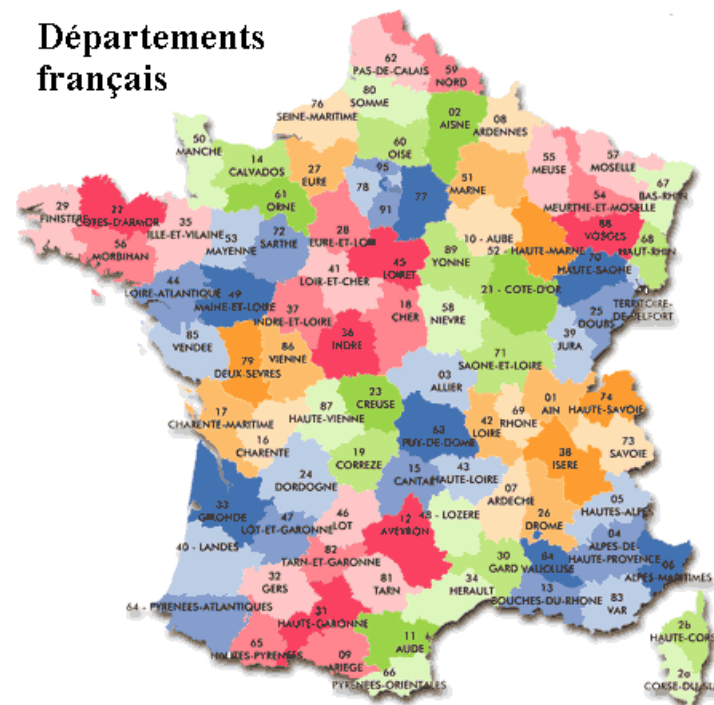
251 900 pompiers :

- 197 100 volontaires
 - 41 800 professionnels
 - 13 000 pompiers militaires (Paris, Marseille, UISC) dont 254 SSSM
 - 11 300 PATS
- dont 12 523 Membres du SSSM

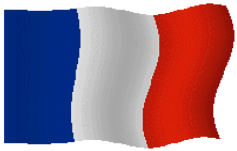


SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Etablissements publics départementaux autonomes
- Un par département Français



SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS

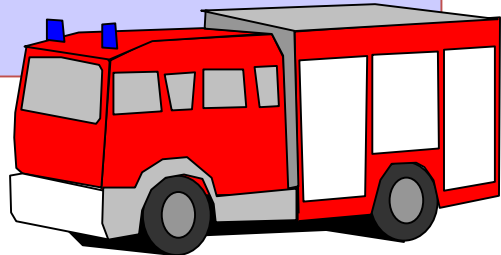


Préfet

SDIS
Service départemental
d'incendie et de secours



*Président du conseil
d'administration*



Le SDIS est soumis à une double autorité.

La première est une autorité "**opérationnelle**" gérée par le [Préfet](#) et le [maire](#) en collaboration dans leur pouvoir de [police](#) respectif.

La seconde est une autorité "**administrative**" gérée par un [conseil d'administration](#), le CASDIS, qui comprend des [conseillers généraux](#), des [maires](#) et des élus des [établissements publics de coopération intercommunaux](#) (EPCI).

Les SDIS sont classés dans trois catégories, selon
la taille de la population qu'ils défendent ;
leur budget annuel ;
le nombre de sapeurs-pompiers professionnels ;
le nombre de sapeurs-pompiers volontaires.

Le SDIS doit mener à bien les missions suivantes :

Lutte contre l'incendie

Prévenir et évaluer les risques technologiques et naturels

Préparer les mesures de sauvegarde

Organiser les moyens de secours

Protéger les personnes, les biens et l'environnement

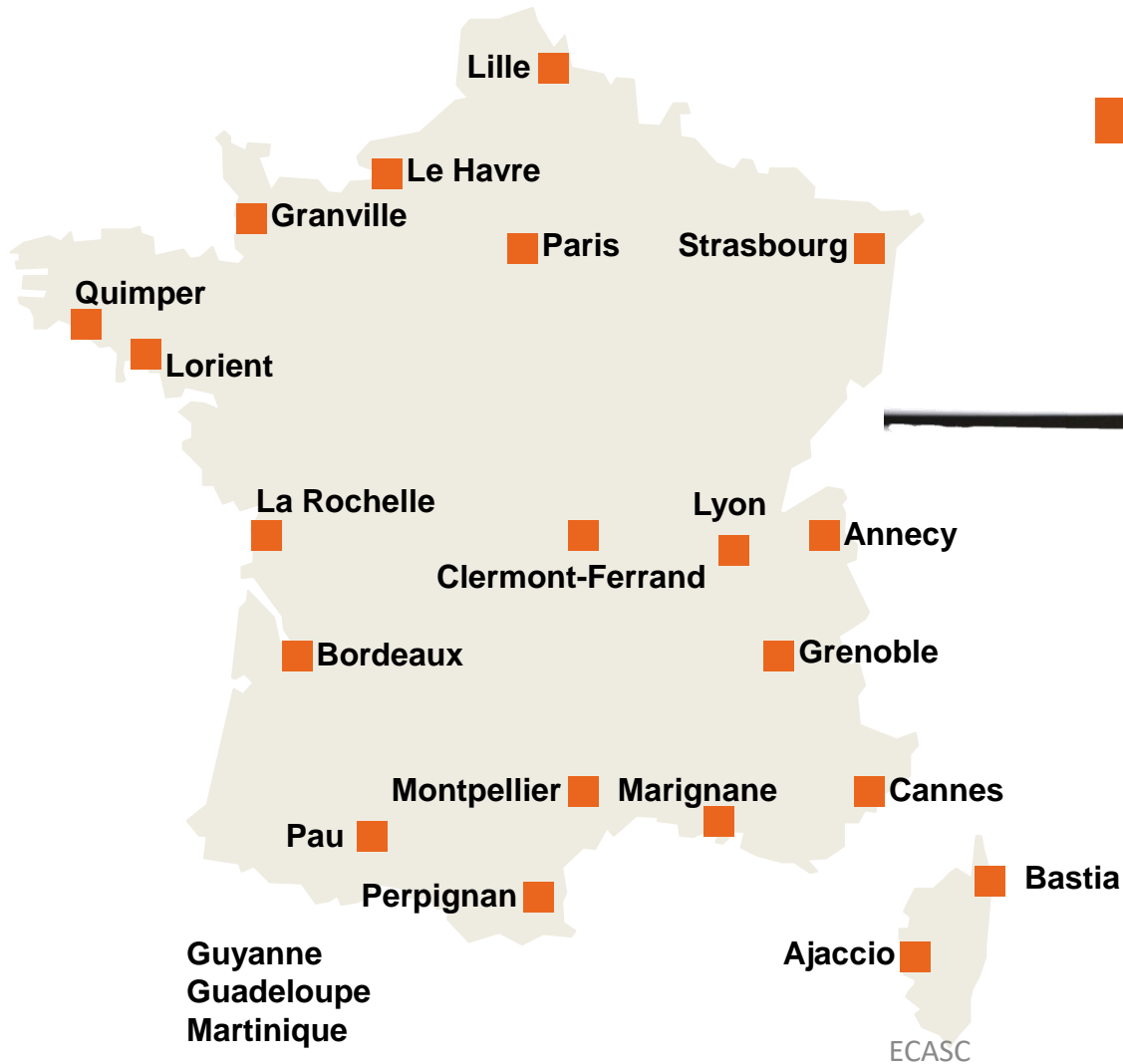
Assurer les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe ainsi que leur évacuation

ENTENTE (loi modernisation de la sécurité civile)

Regroupe 23 Départements.

- PACA;**
- LANQUEDOC ROUSSILLON;**
- CORSE;**
- LA REUNION;**
- NOUVELLE CALEDONIE;**
- MIDI PYRENNEE;**

MOYENS NATIONAUX



■ 23 bases aériennes

35 Hélicoptères



MOYENS NATIONAUX



7 Dash 8

10 000 l



12 Canadair CL415

6000 l



3 Beechcraft 200
ECASC

NIMES

MOYENS NATIONAUX

- 23 centres de déminage



MOYENS NATIONAUX

**Etablissements de
Soutien
Opérationnel et
Logistique**



MOYENS NATIONAUX



BUMSC
Asnières-sur-Seine (92)



UIISC1
Nogent-Le-Rotrou (28)



UIISC7
Brignoles (83)



UIISC5
Corte (2B)



BENEVOLES

LES ASSOCIATIONS AGREES:



200 000 bénévoles



Le cadre réglementaire en Milieu maritime

- Contexte général
- Répartition des compétences
 - Le Maire
 - Le Préfet Maritime
- Protocole d'accord
- L'organisation des secours en mer
 - Les CROSS
 - Les différents intervenants

- Le **Maire** exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés (jusqu'à une limite fixée à 300 m à compter de la limite des eaux)
- Le **Préfet Maritime** assure la responsabilité de la conduite et de la coordination des opérations de sauvetage maritime (CROSS)

- Attributions du Maire :
 - **délimiter les zones** surveillées et définir les périodes de surveillance (baignade et activités nautiques)
 - **pourvoir d'urgence** à toutes les mesures d'assistance et de secours dans la bande littorale des 300 m
 - **solliciter** le concours de moyens supplémentaires si besoin (auprès du CROSS)
 - **échanges** d'informations avec le CROSS

- «Lorsque (...) le Maire estime que la nature de l'événement ayant motivé l'alerte ou son évolution **nécessite l'intervention** de moyens autres que les moyens propres de la commune, il doit en faire immédiatement la demande au CROSS qui **prend en charge** la coordination de l'ensemble des moyens affectés à l'opération ».

- « La coordination de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours pour la recherche et le sauvetage des personnes en détresse est assurée sur l'ensemble des eaux maritimes par l'autorité de l'État ».

CONVENTION AVEC CHAQUE SDIS

SURVEILLANCE DES PLAGES

INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

CAPINAV « *capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires* », elle est déclenchée par le représentant de l'Etat compétent en fonction de la situation géographique du navire (en mer ou dans les limites administratives d'un port ou transversales de la mer dans un estuaire). Celui-ci agit alors en qualité de directeur des opérations de secours. La CAPINAV est composée d'unités spécialisées dans l'intervention à bord des navires et s'appuie sur des moyens militaires et des capacités civiles. Elle est dès lors susceptible d'intéresser les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) du littoral français.



La France métropolitaine a quatre façades maritimes sur (du nord au sud) : la [mer du Nord](#), la [Manche](#), l'[océan Atlantique](#) et la [mer Méditerranée](#).

La longueur totale de ses côtes atteint **3 427 km.**

**28 SDIS
+ 5 SDIS (Iles)**

SAUVETEURS COTIERS



Environ 12 000
Sauveteurs
Aquatiques

FONCTION MODERATO



SAUVETAGE DEPUIS UN ENGIN NAUTIQUE



Moyens SDIS de la Réunion



Bateaux pompes



SAUVETEUR HELIPORTE





L'équipage est composé de 1 Pilote et 1 MOB par machine qui assurent **l'alerte H 24 , 7 jours par semaine et 365 par an.**

Le **décollage** s'effectue en **moins de 30 mn** de 9 heure jusqu'au coucher du soleil et **en moins de une heure** du coucher du soleil jusqu'à 9 heure.

Chaque équipage prend l'alerte à tour de rôle pour une durée n'excédant pas 5 jours.

DÉCLENCHEMENT D'UN SECOURS EN MER

Vous avez signalé une détresse sur la canal 16 VHF Marine.

Le CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage) décide une intervention par hélicoptère.

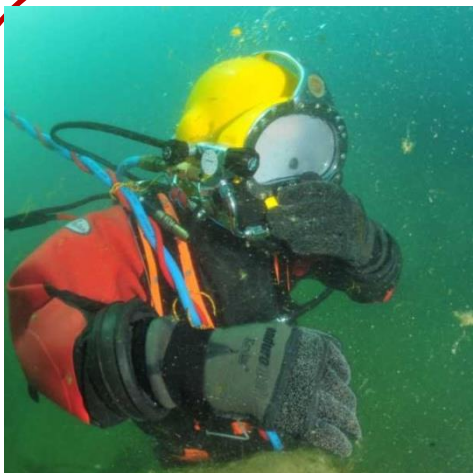
PRÉPARATION DU BÂTIMENT POUR LE TREUILLAGE

En attendant l'arrivée de l'hélicoptère:

- Sécuriser le bâtiment en arrimant les parties mobiles et en rangeant les effets pouvant s'envoler sous l'effet du souffle de l'hélicoptère;
- Si possible affaler les antennes et si nécessaire couper les câbles pouvant gêner le treuillage.

Dans le cas d'un voilier, affaler les voiles, sécuriser les bômes et se préparer à manoeuvrer au moteur;

- Maintenir une écoute radio permanente sur le canal alloué par le CROSS.



**2 350 Plongeurs
Opérationnels
répartis sur le
territoire.
Littoral et DOM (Qualifiés
70 m)**



SURVIE EN MER



SURVIE EN MER



EVACUATION D'UNE VICTIME MEDECIN HELIPORTE



NAUFRAGE EN CORSE



NAUFRAGE COSTA CONCORDIA



FEU DE NAVIRE



MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

